

MAIRIE DE PIEGUT



ALPES DE HAUTE PROVENCE

EXTRAIT
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du Jeudi 11 Août 2011

La séance est ouverte à 20h30 sous la présidence de Mme Monique OUVRIER-BUFFET, Maire.

Présents : 7 : Monique OUVRIER-BUFFET, Jean-Pierre BROCHIER, Serge THOME, Georges PAUL, Emmanuelle PAPON, Camille LEMESLE, Alain MICHEL

Absents : 2 : Camille LEMESLE, Maurice MAUREL

Secrétaire de séance : Catherine ROBERT-ROUGON

Mme le Maire demande aux conseillers municipaux d'approuver le compte rendu de la dernière séance du conseil municipal. Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents ce compte-rendu. Mme le Maire les remercie et ouvre la séance.

1-Attribution du marché de transport pour le collège de Tallard

Mme le Maire rappelle au conseil municipal qu'un marché public de prestations de service passé selon la procédure adaptée ayant pour objet le transport des collégiens de Piégut et de Venterol au collège de Tallard a été lancé afin de désigner un transporteur qui assure ce service pour l'année scolaire 2011-2012.

Une seule offre a été reçue en mairie, celle de l'entreprise SARL Alp'Voyage de Tallard pour un montant de 31 944 €uros et 50 cents Hors Taxe.

La commission d'appel d'offres propose de retenir cette unique offre.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- D'attribuer ce marché de transport à la société Alp'Voyage de Tallard pour un montant de 31 944 €uros et 50 cents Hors Taxe conformément à l'analyse de la commission d'appel d'offres.
- D'aviser la société Alp'Voyage de Tallard de cette attribution
- D'autoriser Mme le Maire à signer tout document nécessaire à l'attribution de ce marché et à sa mise en route.

2-Demande de subvention à l'Agence de l'Eau pour la pose de compteurs de production d'eau potable

Mme Le Maire rappelle au conseil municipal que lors de la séance du 11 mars dernier il avait été décidé de retenir la Société SOPEI pour la pose des compteurs de production d'eau potable dont le devis est de à 10810 €uros hors taxe, d'installer un disjoncteur à la station de pompage pour un montant de 1290 €uros hors taxe et de demander un financement au Conseil Général et à l'Agence de l'Eau pour ce projet.

Par courrier en date du 4 Août 2011, les services du Conseil Général demande à ce que soit apporté des précisions à la précédente délibération. Mme le Maire donne lecture du courrier du Conseil Général

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents :

- approuve ce projet et son montant
- sollicite les aides du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau
- autorise le Département à percevoir pour le compte de la commune la subvention de l'Agence de l'Eau et à lui reverser

3-Vente de bois de Gré à Gré par ONF

Mme le Maire informe le conseil municipal qu'ONF lui fait part de la possibilité d'une vente de gré à gré sur la parcelle 2 , plantation de mélèzes de 30 ans. L'entreprise abatrait 1 ligne sur 4, et ensuite 1 arbre sur 2, en alternance, sur chacune des lignes.

Le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents de demander à ONF de fixer le prix en fonction des conditions de marché, et de proposer cet article en vente de gré à gré.

Questions diverses :

***Branchement à l'assainissement d'une future maison au village :** Mme le Maire informe le conseil municipal qu'elle a demandé des devis de plusieurs solutions pour ce branchement à l'entreprise Chabot. Le conseil municipal propose de rester sur la solution de la pompe de relevage à la charge du propriétaire. Le PLU en cours actuellement n'ayant pas encore fixé les normes des constructions à venir au village, la législation sur l'urbanisme ayant beaucoup évoluée, il paraît difficile d'apporter les réseaux à des parcelles sur lesquelles les constructions ne sont même pas encore envisagées.

***Ordures ménagères aux Auches :** Des débordements ont été constatés dans les poubelles ménagères des Auches, il y est jeté tout et n'importe quoi alors que les habitants de Piégut disposent des services de la déchetterie du Pays de Serre-Ponçon.

Une information sera distribuée à tous les habitants de la commune afin de leur rappeler l'existence de celle-ci et le respect des règles de dépôt dans les différents containers.

***Enrobés à froid rue centrale du village :** Mme le Maire informe le conseil municipal que l'entreprise SEEAP interviendra pour la réfection de la rue centrale du village (rue de la maison commune) en enrobés à froid à partir du 02/09/2011, et que durant quelques jours il ne pourra pas y circuler de tracteurs ni de gros véhicules.

La séance est levée à 23 heures.

Le Maire



Mme OUVRIER-BUFFET